



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 82563

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'intérêt historique du site de la cité de la Muette à Drancy (Seine-Saint-Denis). En effet, le camp de Drancy, qui fut utilisé par l'occupant nazi pour déporter les Juifs de France sous l'Occupation, n'est pas un lieu connu par les jeunes de ce département. Pour mieux faire comprendre l'histoire de la Shoah, il pourrait s'avérer judicieux que le devoir de mémoire indispensable puisse développer la visite systématique du camp de Drancy par les collégiens et les lycéens de la Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc de bien vouloir entreprendre cette action en étroite collaboration avec les services académiques de son collègue chargé de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire des conflits du xxe siècle aux jeunes générations constitue l'une des actions prioritaires du ministre délégué aux anciens combattants. Ainsi, depuis plusieurs années, les services placés sous l'autorité du ministre délégué tels la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) ont intensifié leur coopération pédagogique avec les services du ministre chargé de l'éducation nationale. Pour promouvoir des actions pédagogiques sur ce thème, des subventions sont attribuées par la DMPA à des établissements d'enseignement dans le cadre d'une circulaire conjointe défense - éducation nationale publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale n° 31 du 30 août 2001. Les projets soutenus sont présentés à l'initiative des équipes enseignantes et comprennent des travaux en classe, des visites de hauts lieux de mémoire, des productions par des élèves (CD-Rom, expositions, carnets de voyages, etc.). C'est dans ce cadre, qu'un soutien financier est déjà apporté à certains établissements de la Seine-Saint-Denis qui organisent une visite du site de la cité de la Muette à Drancy. En outre, en 2004, afin de mieux faire connaître ce haut lieu de mémoire aux jeunes, les services placés sous l'autorité du ministre délégué aux anciens combattants ont apporté leur concours pour la réalisation d'un DVD interactif intitulé « Drancy, dernière étape avant l'abîme » comportant des reportages sur les lieux et des témoignages de ceux qui passèrent par le camp de Drancy de 1941 à 1944 et furent ensuite déportés. Ce DVD de Cécile Clairval reprend le film éponyme diffusé cette année là sur une chaîne audiovisuelle thématique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82563

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 18

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3333